



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2015, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 06-2382-7 | Numéro de version: | 6.11 |
| Date de révision: | 04/03/2015 | Annule et remplace la version du : | 03/11/2014 |

Numéro de version Transport: 2.00 (05/08/2015)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) AEROSOL SCOTCH 1601 VERNIS ISOLANT TRANSPARENT

Numéros d'identification de produit

DE-9999-5305-7 DE-9999-5331-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Mastic

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange:

ADRESSE: 3M France, Boulevard de l'Oise, 95006 Cergy-Pontoise Cedex

Téléphone: 01 30 31 61 61

E-mail: tfr@mmm.com

Site internet <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Aérosol, Catégorie 1 - Aérosol 1; H222, H229

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Principaux dangers:

Extrêmement inflammable; F+; R12
Irritant; Xi; R36/38
R67

Pour le texte intégral des phrases R, voir l'article 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER:

Symboles::

SGH02 (Flamme) | SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes



| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids |
|---------------------|------------|-------------|
| Acétone | 67-64-1 | 15 - 40 |
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 | 10 - 30 |

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|------|---|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H229 | Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

| | |
|-------|--|
| P210A | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. |
| P251 | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. |
| P260E | Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. |
| P262 | Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. |

Intervention::

| | |
|--------------------|--|
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P331 | NE PAS faire vomir. |
| P301 + P310 | EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122F.

3M(TM) AEROSOL SCOTCH 1601 VERNIS ISOLANT TRANSPARENT

13% du mélange consiste en composants de toxicité aigue par voie orale inconnue.
13% du mélange consiste en composants de toxicité aigue par voie cutanée inconnue.
47% du mélange consiste en composants de toxicité aigue par inhalation inconnue.
Contient 27% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Note sur l'étiquetage

H304 n'est pas requis à l'étiquette parce que le produit est un aérosol.
Le Nota P s'applique à CAS 64742-95-6.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Symbole(s)



Extrêmement inflammable
Irritant

Contient:

Aucun ingrédient sur l'étiquette.

Phrases de risque

R12 Extrêmement inflammable
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conseils de prudence

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou sources d'étincelles - Ne pas fumer.
S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S23C Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S24 Eviter le contact avec la peau.

Provisions spéciales concernant l'étiquetage de certaines substances:

Récipient sous pression : A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Note sur l'étiquetage

La phrase R65 n'est pas applicable sur l'étiquette car ce produit est un aérosol.

La Note P s'applique à la substance avec le n° CAS 64742-95-6.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Ingrédient | Numéro CAS | Inventaire EU | % par poids | Classification |
|------------|------------|------------------|-------------|--|
| Acétone | 67-64-1 | EINECS 200-662-2 | 15 - 40 | F:R11; Xi:R36; R66; R67 (EU) Liq. inflam. 2, H225; Irr. des |

3M(TM) AEROSOL SCOTCH 1601 VERNIS ISOLANT TRANSPARENT

| | | | | |
|---|------------|------------------|---------|--|
| | | | | yeux 2, H319; STOT SE 3, H336; EUH066 (CLP) |
| Butane | 106-97-8 | EINECS 203-448-7 | 15 - 40 | F+:R12 - Le Nota C (EU) Gas infl. 1, H220; Gaz liquéfié, H280 - Le Nota C,U (CLP) |
| Agent de liaison | Aucun | | 10 - 30 | |
| Propane | 74-98-6 | EINECS 200-827-9 | 10 - 30 | F+:R12 (EU) Gas infl. 1, H220; Gaz liquéfié, H280 - Le Nota U (CLP) |
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 | EINECS 204-658-1 | 10 - 30 | R10; R66; R67 (EU) Liq. Inflamm. 3, H226; STOT SE 3, H336; EUH066 (CLP) |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | 64742-95-6 | EINECS 265-199-0 | 5 - 10 | Xn:R65 - Le Nota 4,P (EU) R10 (Fournisseur) Xi:R38; R67 (Auto classées) Tox.aspiration 1, H304 - Le Nota P (CLP) Liq. Inflamm. 3, H226 (Fournisseur) Irr. de la peau 2, H315; STOT SE 3, H336 (Auto classées) |
| Xylène | 1330-20-7 | EINECS 215-535-7 | 5 - 10 | Xn:R20-21; Xi:R38; R10 - Le Nota C (EU) Liq. Inflamm. 3, H226; Tox. aigüe 4, H332; Tox. aigüe 4, H312; Irr. de la peau 2, H315 - Le Nota C (CLP) |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases de risques R et codes des mentions de danger H visées dans cette section. Veuillez svp vous référer à la section 15 pour les Notas applicables aux composants ci-dessus.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS**4.1. Description des premiers secours:****Inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

L'exposition peut entraîner une irritabilité myocardiaque. Ne pas administrer de médicament sympathomimétique sans une nécessité absolue.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

Utiliser un agent de lutte contre les incendies approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important, ou dans un espace confiné, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, en conformité avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Attention! un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer l'inflammation ou l'explosion des gaz ou vapeurs dans l'aire de déversement, si l'on se trouve dans les limites d'explosivité dans l'air. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre le récipient qui présente une fuite sous une hotte avec ventilation. Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse d'extinction d'incendie. Un film de mousse approprié aqueuse (AFFF) est recommandé. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage professionnel/industriel uniquement. Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements Ne pas

3M(TM) AEROSOL SCOTCH 1601 VERNIS ISOLANT TRANSPARENT

manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/ 122°F. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|---------------------|------------|--------------|--|-----------------------------------|
| Butane | 106-97-8 | VLEPs France | VME (8 heures): 1900 mg/m3 (800 ppm) | |
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 | VLEPs France | VME (8 heures) = 710 mg/m3 (150 ppm); VLE (15 minutes) = 940 mg/m3 (200 ppm) | |
| Xylène | 1330-20-7 | VLEPs France | VME contraignante (8 heures) : 221 mg/m3 (50 ppm); VLE contraignante (15 minutes) : 442 mg/m3 (100 ppm) | Risque de pénétration percutanée. |
| Acétone | 67-64-1 | VLEPs France | VME (8 heures) contraignante: 1210 mg/m3 (500 ppm); VLE (15 minutes) contraignante: 2420 mg/m3 (1000 ppm). | |

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Paramètre | Milieu | Moment de prélèvement | Valeur | Mentions additionnelles |
|------------|------------|------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------|-----------|-------------------------|
| Xylène | 1330-20-7 | IBE France | Acides méthylhippuriques | Créatinine dans les urines | EOS | 1500 mg/g | |
| Acétone | 67-64-1 | IBE France | Acétone | Urine | EOS | 100 mg/l | |

IBE France : France: Indicateurs Biologiques d'Exposition (IBE) , INRS (ND 2065)

EOS : En fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Fournir une extraction appropriée des émissions pendant la polymérisation à chaud. Les enceintes de polymérisation doivent être munies de ventilation extractive vers l'extérieur, ou vers un équipement adapté pour le contrôle des émissions. Ne pas rester dans la zone si la quantité d'oxygène disponible peut être réduite. Utiliser une ventilation générale de dilution et / ou une aspiration locale pour contrôler les expositions dans l'air sont en-dessous des limites d'expositions pertinentes et / ou

3M(TM) AEROSOL SCOTCH 1601 VERNIS ISOLANT TRANSPARENT

contrôle de la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un équipement de protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Caoutchouc butyle | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |
| Alcool de polyvinyle (PVA) | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est demandé. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Apparence/odeur: | Aérosol. Transparent avec une odeur des solvants. |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | <i>Non applicable.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable. |
| Dangers d'explosion: | Non classifié |
| Propriétés comburantes: | Non classifié |
| Point d'éclair: | Environ -30 °C |
| Température d'inflammation spontanée | 300 °C |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | 0,8 % |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | 320 000 Pa |
| Densité relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Hydrosolubilité | Nulle |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Taux d'évaporation: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

3M(TM) AEROSOL SCOTCH 1601 VERNIS ISOLANT TRANSPARENT

| | |
|------------------------------|---|
| Densité de vapeur | 0,788 g/ml |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Viscosité | <i>Non applicable.</i> |

9.2. Autres informations:

| | |
|---|---|
| Composés Organiques Volatils: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Teneur en matières volatiles: | 60 - 95 % |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts):l | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

Conditions de température et de cisaillement élevées.

étincelles et / ou flammes

Températures supérieures au point d'ébullition.

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Explosif si mélangé avec des substances comburantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|---------------------|------------------|
| Hydrocarbures | Non spécifié |
| Monoxyde de carbone | Non spécifié |
| Dioxyde de carbone | Non spécifié |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d' informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

L'inhalation volontaire peut être nocive ou fatale. Asphyxie (simple): les symptômes peuvent inclure une sensation de tête vide, une sensation de suffocation, évanouissement et décès. Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes

3M(TM) AEROSOL SCOTCH 1601 VERNIS ISOLANT TRANSPARENT

peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouffures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonance dans les oreilles. Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement. Effets respiratoires : Les signes et les symptômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

Une seule exposition au-delà des limites recommandées, peut causer :

La sensibilisation cardiaque: les signes et les symptômes peuvent inclure un rythme cardiaque irrégulier (arythmie), malaise, douleur thoracique, et peut être fatale.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonance dans les oreilles. Effets neurologiques: Les symptômes peuvent inclure: changement de personnalité, manque de coordination, perte sensorielle, picotement ou engourdissement des extrémités, faiblesse, tremblements, et/ou variations de la pression artérielle et du rythme cardiaque.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---------------------|--------------------------------------|------------|---|
| Produit | Dermale | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Produit | Inhalation - Vapeur(4 h) | | Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l |
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Acétone | Dermale | Lapin | LD50 > 15 688 mg/kg |
| Acétone | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 76 mg/l |
| Acétone | Ingestion | Rat | LD50 5 800 mg/kg |
| Propane | Inhalation-Gaz (4 heures) | Rat | LC50 > 200 000 ppm |
| Butane | Inhalation-Gaz (4 heures) | Rat | LC50 277 000 ppm |
| Acétate de n-butyle | Dermale | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Acétate de n-butyle | Inhalation - Poussières/ Brouillards | Rat | LC50 1,4 mg/l |

3M(TM) AEROSOL SCOTCH 1601 VERNIS ISOLANT TRANSPARENT

| | | | |
|---|--------------------------------|-------|--------------------|
| | (4 heures) | | |
| Acétate de n-butyle | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 > 20 mg/l |
| Acétate de n-butyle | Ingestion | Rat | LD50 > 8 800 mg/kg |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Dermale | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Xylène | Dermale | Lapin | LD50 > 4 200 mg/kg |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 > 5,2 mg/l |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Xylène | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 29 mg/l |
| Xylène | Ingestion | Rat | LD50 3 523 mg/kg |

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------------------|---------------------------------|
| Acétone | Souris | Irritation minimale. |
| Propane | Lapin | Irritation minimale. |
| Butane | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Acétate de n-butyle | Lapin | Irritation minimale. |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Lapin | Irritant |
| Xylène | Lapin | Moyennement irritant |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------|---------------------------------|
| Acétone | Lapin | Irritant sévère |
| Propane | Lapin | Moyennement irritant |
| Butane | Lapin | Aucune irritation significative |
| Acétate de n-butyle | Lapin | Irritant modéré |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Lapin | Moyennement irritant |
| Xylène | Lapin | Moyennement irritant |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|----------------------------|-------------------|
| Acétate de n-butyle | Multiple espèces animales. | Non sensibilisant |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Cochon d'Inde | Non sensibilisant |

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|---------------------|----------|---|
| Acétone | In vivo | Non mutagène |
| Acétone | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Propane | In vitro | Non mutagène |
| Butane | In vitro | Non mutagène |
| Acétate de n-butyle | In vitro | Non mutagène |
| Xylène | In vitro | Non mutagène |
| Xylène | In vivo | Non mutagène |

3M(TM) AEROSOL SCOTCH 1601 VERNIS ISOLANT TRANSPARENT
Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---|--------------|----------------------------|---|
| Acétone | Non spécifié | Multiple espèces animales. | Non-carcinogène |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Inhalation | Souris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Xylène | Dermale | Rat | Non-carcinogène |
| Xylène | Ingestion | Multiple espèces animales. | Non-carcinogène |
| Xylène | Inhalation | Humain | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Toxicité pour la reproduction
Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---|------------|---|----------------------------|------------------------|--|
| Acétone | Ingestion | Non toxique sur la reproduction femelle | Souris | NOAEL 11 298 mg/kg/day | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | Certaines données positives concernant la reproduction male existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour entrainer la classification. | Rat | NOAEL 1 700 mg/kg/day | 13 semaines |
| Acétone | Inhalation | Certaines données positives concernant le développement existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 5,2 mg/l | pendant l'organogénèse |
| Acétate de n-butyle | Inhalation | Non toxique sur la reproduction femelle | Rat | NOAEL 7,1 mg/l | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Acétate de n-butyle | Inhalation | Certaines données positives concernant le développement existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 7,1 mg/l | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Inhalation | Non toxique sur la reproduction femelle | Rat | NOAEL 1 500 ppm | 2 génération |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Inhalation | Non toxique sur la reproduction mâle | Rat | NOAEL 1 500 ppm | 2 génération |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Inhalation | Certaines données positives concernant le développement existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 500 ppm | 2 génération |
| Xylène | Ingestion | Non toxique sur la reproduction femelle | Souris | NOAEL 1 000 mg/kg/day | 103 semaines |
| Xylène | Ingestion | Non toxique sur la reproduction mâle | Souris | NOAEL 1 000 mg/kg/day | 103 semaines |
| Xylène | Inhalation | Certaines données positives concernant la reproduction femelle existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour entrainer la classification. | Humain | NOAEL Non disponible | exposition professionnelle |
| Xylène | Ingestion | Certaines données positives concernant le développement existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Souris | NOAEL Non disponible | pendant l'organogénèse |
| Xylène | Inhalation | Certaines données positives concernant le développement existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour justifier une | Multiple espèces animales. | NOAEL Non disponible | pendant la grossesse |

3M(TM) AEROSOL SCOTCH 1601 VERNIS ISOLANT TRANSPARENT

| | | | | |
|--|--|-----------------|--|--|
| | | classification. | | |
|--|--|-----------------|--|--|

Lactation

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|--------|-----------|------------|--|
| Xylène | Ingestion | Souris | Ne provoque pas d'effets sur ou via l'allaitement. |

Organe(s) cible(s)
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---|------------|---------------------------------------|---|------------------------|----------------------|-----------------------------|
| Acétone | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Acétone | Inhalation | irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Acétone | Inhalation | système immunitaire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | NOAEL 1,19 mg/l | 6 heures |
| Acétone | Inhalation | Foie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Cochon d'Inde | NOAEL Non disponible | |
| Acétone | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Propane | Inhalation | Sensibilisation cardiaque | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Propane | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Propane | Inhalation | irritation des voies respiratoires | Tous les données sont négatives. | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Butane | Inhalation | Sensibilisation cardiaque | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Butane | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Homme et animal | NOAEL Non disponible | |
| Butane | Inhalation | Coeur | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Chien | NOAEL 5 000 ppm | 25 minutes |
| Butane | Inhalation | irritation des voies respiratoires | Tous les données sont négatives. | Lapin | NOAEL Non disponible | |
| Acétate de n-butyle | Inhalation | système respiratoire | Risque présumé d'effets graves pour les organes. | Rat | LOAEL 2,6 mg/l | 4 heures |
| Acétate de n-butyle | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | Pas disponible |
| Acétate de n-butyle | Inhalation | irritation des voies respiratoires | Peut provoquer une irritation respiratoire. | Humain | NOAEL Non disponible | Pas disponible |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Jugement professionnel | NOAEL Non disponible | |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Inhalation | irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Jugement professionnel | NOAEL Non disponible | |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Jugement professionnel | NOAEL Non disponible | |

3M(TM) AEROSOL SCOTCH 1601 VERNIS ISOLANT TRANSPARENT

| | | | | | | |
|--------|------------|---------------------------------------|---|----------------------------|----------------------|----------------|
| Xylène | Inhalation | système auditif | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | nnel Rat | LOAEL 6,3 mg/l | 8 heures |
| Xylène | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Xylène | Inhalation | irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Xylène | Inhalation | des yeux | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 3,5 mg/l | Pas disponible |
| Xylène | Inhalation | Foie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Multiple espèces animales. | NOAEL Non disponible | |
| Xylène | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Multiple espèces animales. | NOAEL Non disponible | |
| Xylène | Ingestion | des yeux | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 250 mg/kg | non applicable |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---------|------------|-----------------------------|---|---------------|-----------------------|--------------------|
| Acétone | Dermale | des yeux | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Cochon d'Inde | NOAEL Non disponible | 3 semaines |
| Acétone | Inhalation | système hématopoïétique | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | NOAEL 3 mg/l | 6 semaines |
| Acétone | Inhalation | système immunitaire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | NOAEL 1,19 mg/l | 6 jours |
| Acétone | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Cochon d'Inde | NOAEL 119 mg/l | Pas disponible |
| Acétone | Inhalation | Coeur Foie | Tous les données sont négatives. | Rat | NOAEL 45 mg/l | 8 semaines |
| Acétone | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 900 mg/kg/day | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | Coeur | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 2 500 mg/kg/day | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | système hématopoïétique | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 200 mg/kg/day | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | Foie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Souris | NOAEL 3 896 mg/kg/day | 14 jours |
| Acétone | Ingestion | des yeux | Tous les données sont négatives. | Rat | NOAEL 3 400 mg/kg/day | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | système respiratoire | Tous les données sont négatives. | Rat | NOAEL 2 500 | 13 semaines |

3M(TM) AEROSOL SCOTCH 1601 VERNIS ISOLANT TRANSPARENT

| | | | | | mg/kg/day | |
|---------------------|------------|---|--|----------------------------------|------------------------------|--------------|
| Acétone | Ingestion | muscles | Tous les données sont négatives. | Rat | NOAEL 2 500 mg/kg | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | la peau os, dents, ongles et / ou les cheveux | Tous les données sont négatives. | Souris | NOAEL 11 298 mg/kg/day | 13 semaines |
| Butane | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 4 489 ppm | 90 jours |
| Butane | Inhalation | sang | Tous les données sont négatives. | Rat | NOAEL 4 489 ppm | 90 jours |
| Acétate de n-butyle | Inhalation | Système olfactif | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 2,4 mg/l | 14 semaines |
| Acétate de n-butyle | Inhalation | Foie rénale et / ou de la vessie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Lapin | NOAEL 7,26 mg/l | 13 jours |
| Xylène | Inhalation | Système nerveux | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Rat | LOAEL 0,4 mg/l | 4 semaines |
| Xylène | Inhalation | système auditif | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d' une exposition prolongée. | Rat | LOAEL 7,8 mg/l | 5 jours |
| Xylène | Inhalation | Foie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Multiple espèces animales. | NOAEL Non disponible | |
| Xylène | Inhalation | Coeur Système endocrine système hématopoïétique muscles rénale et / ou de la vessie système respiratoire | Tous les données sont négatives. | Multiple espèces animales. | NOAEL 3,5 mg/l | 13 semaines |
| Xylène | Ingestion | système auditif | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 900 mg/kg/day | 2 semaines |
| Xylène | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 1 500 mg/kg/day | 90 jours |
| Xylène | Ingestion | Foie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Multiple espèces animales. | NOAEL Non disponible | |
| Xylène | Ingestion | Coeur la peau Système endocrine os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique système immunitaire Système nerveux système respiratoire | Tous les données sont négatives. | Souris | NOAEL 1 000 mg/kg/day | 103 semaines |

Danger par aspiration

| Nom | Valeur |
|---|---------------------|
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Risque d'aspiration |
| Xylène | Risque d'aspiration |

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|---|------------|--------------------|---|------------|--------------------------|---------------|
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | 64742-95-6 | | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | | | |
| Propane | 74-98-6 | | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | | | |
| Acétone | 67-64-1 | Algues vertes | expérimental | 96 heures | Effet concentration 50% | 2 574 mg/l |
| Acétone | 67-64-1 | Truite arc-en-ciel | expérimental | 96 heures | Concentration létale 50% | 5 540 mg/l |
| Acétone | 67-64-1 | puce d'eau | expérimental | 48 heures | Effet concentration 50% | 13 500 mg/l |
| Butane | 106-97-8 | | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | | | |
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 | Algues vertes | expérimental | 72 heures | Effet concentration 50% | 674,7 mg/l |
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 | Vairon de Fathead | expérimental | 96 heures | Concentration létale 50% | 18 mg/l |
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 | Crustacées | expérimental | 48 heures | Concentration létale 50% | 32 mg/l |
| Xylène | 1330-20-7 | | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | | | |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---------------------|----------|---------------------|-------|-----------------------|-------------------|-----------------|
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 | Estimé Photolyse | | Demi-vie photolytique | 6.3 jours (t 1/2) | Autres méthodes |

3M(TM) AEROSOL SCOTCH 1601 VERNIS ISOLANT TRANSPARENT

| | | | | | | |
|---|------------|---|----------|--|-----------------------|-----------------|
| | | | | (dans l'air) | | |
| Propane | 74-98-6 | expérimental Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 27.5 jours (t 1/2) | Autres méthodes |
| Butane | 106-97-8 | expérimental Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 6.3 jours (t 1/2) | Autres méthodes |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | 64742-95-6 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Acétone | 67-64-1 | expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 96 % en poids | OCDE 301C |
| Acétate de n- butyle | 123-86-4 | expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 98 % en poids | OCDE 301D |
| Xylène | 1330-20-7 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|------------|---|----------|--|---------------|-----------------|
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | 64742-95-6 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Propane | 74-98-6 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Xylène | 1330-20-7 | expérimental FCB - Truite arc-en-ciel | 56 jours | Facteur de bioaccumulatio n | 14 | Autres méthodes |
| Acétone | 67-64-1 | expérimental FBC - Autres | | Facteur de bioaccumulatio n | 0.65 | Autres méthodes |
| Butane | 106-97-8 | expérimental Bioconcentrati e | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 2.88 | Autres méthodes |
| Acétate de n- butyle | 123-86-4 | expérimental Bioconcentrati e | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 1.78 | Autres méthodes |

12.4. Mobilité dans le sol:

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

3M(TM) AEROSOL SCOTCH 1601 VERNIS ISOLANT TRANSPARENT

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Pas de données de tests disponibles à l'heure actuelle, contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Installation doit être capable de gérer les aérosols. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

Code déchet européen (emballage vide)

15 01 04 Emballage métallique

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DE-9999-5305-7, DE-9999-5331-3

ADR/RID: UN1950, Aerosols, QUANTITE LIMITEE, 2.1, (E), Classification code ADR : 5F.

CODE IMDG: UN1950, AEROSOLS, 2.1, IMDG-Code segregation code: NONE, LIMITED QUANTITY, EMS: FD,SU.

ICAO/IATA: UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient

Xylène

Numéro CAS

1330-20-7

Classification

Gr.3: non classifié

Réglementation

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

Tableau des maladies professionnelles

| | |
|------|---|
| 4bis | Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant |
| 84 | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde. |

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Ne s'applique pas.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

| | |
|--------|---|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H229 | Récipient sous pression peut exploser si chauffé. |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |

Liste pertinente des phrases de risque

| | |
|--------|--|
| R10 | Inflammable |
| R11 | Facilement inflammable |
| R12 | Extrêmement inflammable |
| R20 | Nocif par inhalation. |
| R21 | Nocif par contact cutané. |
| R36 | Irritant pour les yeux. |
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| R38 | Irritant pour la peau. |
| R65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| R66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

Raison de la révision:

Raisons de la révision

Section 1: N° FDS (Titre) - L'information a été modifiée.

S-phrase - L'information a été modifiée.

Section 1 : Information sur l'utilisation du produit - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Conformité REACH - L'information a été modifiée.

Section 13 : Code déchet européen - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Inventaire mondial (Statut - Titre) - L'information a été modifiée.

Copyright - L'information a été modifiée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Section 08: TWA key - L'information a été modifiée.

A référer section 15 pour l'info concernant des notes - L'information a été modifiée.

Section 11: Autres effets de santé (Titre) - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: 6.4: Référence à d'autres sections (Titre) - L'information a été modifiée.

Reportez-vous aux sections 8 et 13 pour plus d'informations. - L'information a été modifiée.

Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: 4.1: Description des mesures de premiers soins (Titre) - L'information a été modifiée.

Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Section 1 : Titre Exposition unique peut provoquer des effets sur les organes cibles - L'information a été modifiée.

Section 1 : Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible: - L'information a été modifiée.

Remarque CLP (phrase) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Danger par aspiration - En tête Nom - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Danger par aspiration - En tête Valeur - L'information a été ajoutée.

Section 11: Texte Sensibilisation des voies respiratoires - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Mutagénicité cellules germinales - En tête Nom - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Mutagénicité cellules germinales - En tête Route - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Mutagénicité cellules germinales - En tête Valeur - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Route (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Organes cibles (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée- Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Test résultat (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Durée d'exposition (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition unique - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition unique - Route (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition unique - Organes cibles (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition unique - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition unique - Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition unique - Test résultat (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition unique - Durée d'exposition (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - Route (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - Test résultat (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Texte Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Nom - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Route - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Espèces/organismes - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Valeur - L'information a été ajoutée.

Section 8: Données sur les gants - Matériau - L'information a été ajoutée.

Section 8: Données sur les gants - Epaisseur - L'information a été ajoutée.

Section 8: Données sur les gants - Temps de pénétration - L'information a été ajoutée.

Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.

Portection de la peau - gants recommandées - L'information a été supprimée.

Section 14 : Classification transport - L'information a été supprimée.

Section 11: Durée d'exposition (Tableau - Titre) - L'information a été supprimée.

Section 11: Résultats des tests (Tableau - Titre) - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr